

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 28 octobre 2022**

Délibération n°121

**Acquisition d'un bibliobus municipal et du fonds documentaire pour la bibliothèque de la Rivière -
Modification de la délibération n°101 du 27 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit octobre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 22 octobre 2022, affranchie le 22 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ³ M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leïla OULAMA M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Kelly BELLO ^{1/2} Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN	Mme Ludivine IMACHE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Jean Pascal MANGUE M. Bruno BEAUVAL Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH	Mme Claudie TECHER M. Jean Michel FLORENCY Mme Julie DIJOUX Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN Mme Linda MANENT M. Jérémy TURPIN	M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹A quitté momentanément la salle des délibérations lors du vote de la délibération n°119

²A quitté la salle des délibérations après le vote de la délibération n°126

³N'a pas pris part au vote de la délibération n°130

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022**


Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n° 115 à 118	26	7			33	0	0
Pour la délibération n°119	25	7	1		32	0	0
Pour les délibérations n° 120 à 126	26	7			33	0	0
Pour les délibérations n°127 à 129	25	7			32	0	0
Pour la délibération n° 130	25	7		1	31	0	0
Pour la délibération n° 131	25	7			Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



	Séance du 28 octobre 2022 Délibération n°121	Pôle Proximité & Citoyenneté
	ACQUISITION D'UN BIBLIOBUS MUNICIPAL ET DU FONDS DOCUMENTAIRE POUR LA BIBLIOTHEQUE DE LA RIVIERE Modification de la délibération n°101 du 27 septembre 2022	Direction de l'épanouissement humain

I - RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°101 du 27 septembre 2022, le Conseil municipal avait approuvé le plan de financement des acquisitions du fonds documentaire et d'un bibliobus pour la bibliothèque de la Rivière comme suit :

- montant de l'opération estimé à : 150 000 € HT
- financement dans le cadre du concours particulier de la D.G.D. (Dotation Générale de Décentralisation)
- plan de financement est décrit comme suit :

	Montant total HT	Part commune 20 %	Subvention État DGD souhaitée 80 %
Acquisition du fonds documentaire	30 000 €	6 000 €	24 000 €
Acquisition bibliobus tout équipé	120 000 €	24 000 €	96 000 €
TOTAL	150 000 €	30 000 €	120 000 €

Suite aux dernières réunions de travail avec la DACOI, il a été porté à notre connaissance les dernières décisions de taux de participation de la DGD sur les opérations d'investissement pour la bibliothèque de Saint-Louis, à savoir :

PRO-
GRAMME
119

Domaine
fonctionnel
0119-06-03

BÉNÉFICIAIRES	OPÉRATIONS	Financement		Coût total éligible	Taux	Montant total de la subvention DGD	Observations	Financement commune
		Année	Montant total de la dépense					
SAINT-LOUIS	Section jeunesse : équipement mobilier et matériel, et collections	2022	102 000,00 €	102 000,00 €	70%	71 400,00 €		30 600,00 €
SAINT-LOUIS	Acquisition d'un bibliobus, aménagement et acquisition des collections	2022	150 000,00 €	150 000,00 €	70%	105 000,00 €		45 000,00 €
				252 000,00 €		176 400,00 €		75 600,00 €

Afin d'être en cohérence avec le financement arrêté par la DACOI sur les acquisitions du fonds documentaire et d'un bibliobus pour la bibliothèque de la Rivière, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

	Montant total HT	Part commune 30 %	Subvention État DGD souhaitée 70 %
Acquisition du fonds documentaire	30 000 €	9 000 €	21 000 €
Acquisition bibliobus tout équipé	120 000 €	36 000 €	84 000 €
TOTAL	150 000 €	45 000 €	105 000 €

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1614-10 et R1614-75 à 95 ;

Vu la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, notamment son article 168 et sa circulaire MCCE1616666C ;

Considérant que la politique culturelle de la commune intègre la lecture publique comme une de ses composantes essentielles ;

Considérant l'intérêt d'acquérir ce type d'outil pour le territoire et particulièrement pour favoriser l'accès à la lecture publique ;

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De modifier la délibération n°101 du 27 septembre 2022 relative au financement des acquisitions du fonds documentaire et d'un bibliobus pour la bibliothèque de la Rivière comme suit :

	Montant total HT	Part commune 30 %	Subvention État DGD souhaitée 70 %
Acquisition du fonds documentaire	30 000 €	9 000 €	21 000 €
Acquisition bibliobus tout équipé	120 000 €	36 000 €	84 000 €
TOTAL	150 000 €	45 000 €	105 000 €

Article 2 : D'autoriser la Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous les documents afférents à cette opération.

Vote : 33 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Étant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**